



## Règlement pour les usagers des services du Conseiller Numérique.

- Pour tout accompagnement, la **prise de rendez-vous** se fait directement avec le conseiller numérique par téléphone, par mail ou en venant directement sur les lieux d'accueil.
- Toute **annulation de rendez-vous** doit se faire au plus tard la veille pour le lendemain aux heures de bureau (sinon, laissez messages sur répondeur), sauf cas d'urgence.
- Conservez bien les **documents imprimés par le Conseiller Numérique** car à la fin du rendez-vous, aucun document n'est conservé (RGPD – Règlement Général de Protection des Données).
- Le Conseiller Numérique peut vous aider dans vos **démarches en ligne**. Il n'est toutefois pas autorisé à remplir vos documents papier. Si votre demande ne rentre pas dans ses missions, il pourra vous rediriger vers les instances compétentes.
- Le service est **gratuit**.
- Tous les usagers doivent s'engager à respecter la **CHARTRE NUMERIQUE** en renseignant leurs coordonnées sur la grille « Accord de la Charte de l'Usager » ci-jointe.

